

TECHNICIEN COMPETENT EN CTS (CHAPITEAUX, TENTES ET STRUCTURES)

PRE REQUIS POUR LA FORMATION

Pas de prérequis pour cette formation.

Tous salariés désirant acquérir des connaissances dans la vérification et l'exploitation de CTS (Chapiteaux, Tentes et Structures).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les différentes réglementations applicables : ERP, CTS, Code du Travail, ...
- Connaître les différents matériels utilisés
- Etre capable d'effectuer une vérification de CTS (Chapiteaux, Tentes et Structures) avant l'admission du public
- Respecter la réglementation pour assurer une exploitation en sécurité
- Dynamiser la prévention des risques : repérer et réduire les risques

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique :

- Appréhender le cadre réglementaire :
les différentes réglementations applicables : ERP, CTS, Code du Travail, ...
- Les documents administratifs
- Les différents matériels CTS
- Implantation en fonction du site
- Prévention des risques liés :
 - Aux opérations de montage et démontage
 - Aux phases d'exploitation
- Les vérifications avant et pendant l'exploitation
- Le liaisonnement au sol
- Influence météorologique
- Les responsabilités et sanctions

Partie pratique :

- Visite applicative d'un CTS
- Vérification d'un CTS déjà monté
- Test de liaisonnement au sol
- Réalisation d'une attestation de bon montage

METHODES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- Apports théoriques
- Mises en situation sur équipements
- Etudes et analyses de cas concrets
- Echanges d'expérience

Projection de diaporamas et de vidéos.

Fourniture d'un support de cours version papier.

EVALUATION DES ACQUIS

Evaluation des savoir-faire réalisée par le formateur pendant les exercices pratiques.

Contrôle des connaissances théoriques par un QCM en fin de formation.

Validation des acquis.

Certificat de technicien compétent délivré si réussite à l'évaluation

INTERVENANTS

Professionnels de la prévention des risques et de la sécurité, spécialisés en CTS (Chapiteaux, Tentes et Structures) :

- Vérificateur CTS agréé par le Ministère de l'Intérieur
- Technicien compétent en CTS

DUREE DE LA FORMATION

5 jours soit 35 heures